Retour sur le comité national des IGP relatives aux vins et aux cidres du 18 mars 2025

Le comité national des indications géographiques protégées relatives aux vins et aux cidres du 18 mars 2025 a pris des décisions clefs pour l'avenir des IGP viticoles et leur adaptation aux enjeux économiques et environnementaux.

Vins partiellement désalcoolisés en IGP : les premières demandes ont été validées

Les IGP Périgord, Comté Tolosan et Val de Loire intègrent désormais la possibilité de produire des vins partiellement désalcoolisés. Cette initiative répond à une demande croissante des consommateurs en quête de diversité, tout en garantissant le respect des critères de qualité propres aux IGP. Ces décisions stratégiques témoignent de l'engagement du Comité National des IGP à accompagner la transition du secteur viticole vers une production innovante et adaptée aux attentes des consommateurs et aux enjeux économiques. Pour mémoire, conformément aux décisions des comités nationaux précédents, la teneur en alcool minimum de ces vins partiellement désalcoolisés est de 6 degrés.

Étanchéité entre segments AOP et IGP : de nouvelles règles pour stabiliser les marchés

Afin de renforcer les équilibres commerciaux et de raisonner les volumes de production en fonction des marchés, plusieurs cahiers des charges ont revus leurs modalités de déclaration de récoltes et de revendication. Ainsi, un système de définition de volume maximum revendicable a été adopté pour plusieurs IGP, notamment Drôme, Méditerranée et Var. Cette régulation permettra d'éviter des fluctuations excessives de l'offre en IGP et de mieux structurer le marché des vins IGP.

L'adoption de nouvelles variétés pour faire face au changement climatique

Dans un souci d'adaptation aux nouvelles conditions climatiques, plusieurs IGP poursuivent leur intégration de nouveaux cépages résistants aux maladies et à la sécheresse, notamment les IGP Méditerranée, Gascogne et Gers. Cette mesure vise à réduire l'utilisation de produits phytosanitaires tout en garantissant une production viticole plus stable et respectueuse de l'environnement.

L’adoption d’une méthode pour renforcer l’analyse des dossiers au prisme de la durabilité

Le Comité a validé un projet de guide permettant aux Organismes de Défense et de Gestion (ODG) et aux commissions d’enquêtes d'intégrer la question de la durabilité dans leurs réflexions sur l'évolution des cahiers des charges.

Ce guide propose une méthodologie en trois étapes :

1. Établir un bilan de situation intégrant la durabilité sur la base d’indicateurs clefs à la fois économiques, environnementaux et sociaux.
2. Identifier les enjeux contemporains prioritaires pour les IGP et définir les mesures permettant de s’y adapter de façon collective, et ainsi mieux communiquer.
3. Assurer un suivi et une amélioration continue.

Source URL: *https://www.inao.gouv.fr/odg-retour-cnigpvin-18-mars-2025*

List of links present in page

1. https://www.inao.gouv.fr/actualites/instances